# Burundi : léger report du rapatriement des réfugiés vivant en Tanzanie

@rib News,Â 12/04/2018Â â€“ SourceÂ Xinhua Le dÃ©but effectif du rapatriement des rÃ©fugiÃ©s burundais vivant en Tanz initialement fixÃ© pour le 5 avril dernier, a Ã©tÃ© reportÃ© au 19 avril prochain, a annoncÃ© jeudi dans un point de presse ThÃ©rence Ntahiraja, assistant du ministre burundais de l'IntÃ©rieur et de la Formation Patriotique.

Un accord tripartite sur le rapatriement des rÃ©fugiÃ©s burundais vivant en Tanzanie, qui a Ã©tÃ© conclu le 28 mars dernier Ã Bujumbura, entre le Burundi, la Tanzanie et le Haut-commissariat des Nations Unies pour les RÃ©fugiÃ©s (HCR), prÃ©voit de rapatrier au total d'ici fin 2018, "pas moins" de 72.000 personnes. Le communiquÃ© conjoint consacrant cet accord tripartite, mentionne en effet que sur un effectif d'environ 316.899 rÃ©fugiÃ©s demandeurs d'asile que la Tanzanie hÃ©berge Ã ce jour, il y aurait 274.455 rÃ©fugiÃ©s burundais dont 229.781 ayant quittÃ© le Burundi lors de la crise Ã©lectorale d'avril 2015. Le rÃ©cent rapatriement "imprÃ©vu" au Burundi de plus de 2.400 personnes adeptes de la Burundaise EusÃ©bie Ngendakumana (qui se dit "voyante") Ã partir du Rwanda voisin (nord), a prÃ©cisÃ© M. Ntahiraja, a poussÃ© les partenaires de l'accord tripartite, Ã procÃ©der Ã un "lÃ©ger rÃ©amÃ©nagement" du calendrier initialement dÃ©fini pour la faisabilitÃ© des opÃ©rations relatives au rapatriement des rÃ©fugiÃ©s burundais vivant en Tanzanie en 2018. M. Ntahiraja a tenu Ã rassurer que les rÃ©fugiÃ©s rapatriÃ©s seraient "bien" accueillis. Ils vont regagner directement leurs propriÃ©tÃ©s fonciÃ¨res d'origine o ils vivaient avant leur refuge, et reÃ§oivent de la part du gouvernement burundais des vivres en nourritures et des tÃ´les pour couvrir Ã©ventuellement leurs maisons au cas oÃ¹ il s'avÃ©rerait que ces derniÃ¨res ont, entretemps, Ã©tÃ© endommagÃ©es, notamment pour cause d'intempÃ©ries. L'accord tripartite du 28 mars dernier demande au Programme Alimentaire Mondial (PAM) de prÃ©voir une disponibilitÃ© pour la distribution des vivres aux rapatriÃ©s burundais pendant une pÃ©riode de trois mois suivant leur retour. Sur la question du rapatriement des rÃ©fugiÃ©s burundais vivant en Tanzanie, les gouvernements burundais et tanzanien avaient convenu, compte tenu de l'existence de la paix, de la sÃ©curitÃ© et de la stabilitÃ© au Burundi, de "passer d'une phase de facilitation du rapatriement au lancement d'une phase de sensibilisation et de promotion du retour volontaire". Cependant, Ã ce sujet, dans l'accord tripartite du 28 mars dernier Ã Bujumbura, le HCR a rÃ©itÃ©rÃ© sa position selon laquelle cette agence du systÃ¨me des Nations Unies "n'est pas favorable" au concept de "promotion du retour volontaire" des rÃ©fugiÃ©s. Cet accord stipule Ã©galement que ce processus accordera la prioritÃ© au rapatriement de 19.148 rÃ©fugiÃ©s dont l'intention de retour a dÃ©jÃ Ã©tÃ© vÃ©rifiÃ©e par le HCR.

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});